



# Accès contrôlé

Par mesure de prévention, l'OMH de Lanaudière Sud a instauré un **service de sécurité** afin :

- de contrôler la circulation dans l'immeuble
- d'assurer le respect des consignes de confinement et de distanciation sociale de la *Direction de la santé publique*.

L'agent de sécurité supervise les entrées et sorties dans l'immeubles et doit consigner les coordonnées des visiteurs et le motif de la visite.

**L'accès à l'immeuble est strictement réservé pour des motifs et des services essentiels :**

- Soins d'un intervenant du système de santé et des services sociaux (pièce d'identité requise)
- Employé ou fournisseur de l'OMH qui doit effectuer l'entretien ménager ou des réparations urgentes dans l'immeuble
- Livraison (pharmacies, épicerie, popote roulante)
- Livraison faite par un proche (ami, membre de la famille) ou un bénévole qui vient porter des provisions ou des commissions.

**Pour toute livraison, il est interdit d'accéder au logement.** Le livreur ou la personne devra laisser la livraison à l'entrée et le locataire devra descendre pour la récupérer.

S'il n'est pas en mesure de descendre, l'agent de sécurité lui apportera à son logement.



# Contrôle des visites

*Instructions afin de protéger la santé de nos locataires*

1. Est-ce que le **motif** de votre visite est **essentiel** ?
2. Répondre au **Questionnaire de dépistage obligatoire** pour confirmer l'absence de symptômes de COVID-19.
3. Fournir les informations demandées par l'agent de sécurité (nom, numéro de téléphone, motif de la visite, destination)
4. Nettoyer vos mains au gel antibactérien.
5. Toute livraison devra être laissée à l'entrée de l'immeuble.
6. Le locataire et le visiteur doit toujours respecter la distance d'éloignement social de 2m de chaque personne
7. Il est important de ne pas entrer et sortir par les portes d'issues secondaires
8. Si un locataire et /ou visiteur ne respecte pas les mesures de prévention, l'agent de sécurité ou l'OMHLS pourrait demander l'intervention du service de sécurité publique.



# Questionnaire de dépistage obligatoire

*À l'intention des visiteurs et fournisseurs de l'OMHLS*

L'objectif de ce questionnaire est de **protéger la santé des locataires de cet immeuble** et de prévenir tout risque d'infection.

1. Avez-vous voyagé dans les 14 derniers jours ?  oui  non
2. Avez-vous été en contact avec un cas confirmé de COVID19?  oui  non
3. Avez-vous eu un diagnostic de COVID19 confirmé ?  oui  non
4. Présentez-vous de la fièvre ?  oui  non
5. Présentez-vous de la toux (apparition récente) ?  oui  non
6. Présentez-vous une difficulté respiratoire (apparition récente) ?  oui  non

\*\*\*\*\*

**Si un visiteur répond positivement à une des questions ci-dessus, il ne peut en aucun cas accéder à l'immeuble.**

**COVID-19**



**S.V.P. veuillez patienter**

L'agent de sécurité sera de retour  
dans 5 minutes

Il sera fera un plaisir de contrôler  
votre accès ou de transmettre votre  
livraison à la personne concernée.

Merci de contribuer à préserver la vie des locataires qui  
habitent dans cette immeuble.



# Code de civilité

(Extrait du Règlement d'immeuble de l'OMHLS)

Tel que prévu au Code civil et en accord avec la mission et les valeurs de l'OMHLS, le locataire s'engage à :

- se conduire de manière à ne pas troubler la jouissance paisible des autres locataires;
- utiliser un langage respectueux;
- maintenir un climat de calme et de respect mutuel;
- maintenir un comportement respectueux non seulement envers les autres locataires, mais également envers toute personne travaillant pour l'OMHLS et ses fournisseurs;
- faire preuve de diplomatie, de civisme et d'équité en favorisant la conciliation plutôt que l'affrontement;
- éviter tout comportement qui relève du harcèlement ou de l'intimidation.